



Compte-rendu de la formation spécialisée du CSAL d'Indre-et-Loire du lundi 10 juin 2024

1. Actualités du médecin du travail (MT) et bilan 2023 (pour information) :

Le MT expose son rapport 2023 et précise que la pyramide des âges du département montre que plus de 50 % des agents ont plus de 50 ans.

Donc cela nécessite plus de surveillances et de suivis médicaux.

Elle note encore une fois que le déficit d'emplois génère une surcharge de travail qui se traduit par une augmentation sensible des risques psycho-sociaux.

Le MT nous informe de son départ au 01 septembre 2024.

2. Actualités de l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) (pour information) :

L'ISST intervient en visioconférence.

Pour rappel, il assure l'intérim sur les départements 37 et 41, mais il est aussi en lien avec le MT du 49.

La fiche de poste pour le recrutement d'un ISST est publiée pour une prise de poste début 2025.

Son actualité est la formation déployée aux membres de la FS les lundi 27 mai 2024 et mardi 28 mai 2024 avec l'appui de l'animatrice à la politique ministérielle de prévention.

3. Examen du registre santé et sécurité au travail (SST) et des fiches de signalement (pour information) ;

➤ Fiches registre SST :

L'assistante de prévention (AP) présente les fiches n°634 à n°639 du registre SST.

Les fiches n°634 à n°636 concernent l'arrêt du chauffage sur tous les sites le lundi 15 avril 2024.

Pour rappel, la CGT est intervenue suite aux premières sollicitations des collègues le lundi 22 avril. ([cf. billet d'humeur](#))

Les organisations syndicales (OS) ont demandé des précisions sur le calendrier national des dates de démarrage et d'arrêt du chauffage. La Direction reçoit de fortes recommandations mais conserve une marge de manœuvre. Marge de manœuvre qui n'a pas été utilisée !

La Direction précise que le contrat de maintenance des chaudières ne prévoit qu'une seule prestation de mise en route et de mise à l'arrêt. Ainsi, toute intervention supplémentaire est facturée !

La fiche n°637 a été transférée à l'ESI et la fiche n°638 a été re-routée vers le registre logistique.

La CGT évoque des coffrets de volets roulants à Vaillant qui sont sources de courants d'air.

La Direction stipule que les diagnostics de performance énergétique réalisés n'ont pas mis en exergue ces problèmes.

La fiche n°639 concernant les WC bouchés au 3^e étage est résolue.

Le stock de souris verticales est d'environ 250.

L'AP va mettre en place un système pour envoyer en test une souris dans chaque service .

Pour conclure, l'AP informe que les fiches liées aux blattes sur Vaillant ou celles concernant le chauffage resteront désormais « en cours de traitement » car les effets des traitements curatifs ne sont pas immédiats et les interventions pour le chauffage également.

➤ Fiches de signalement :

L'AP présente les huit fiches de signalement reportant des insultes, menaces et/ou agressions.

Systématiquement, la Direction adresse une lettre de mise en garde à l'utilisateur et une lettre de soutien à l'agent. L'appliquatif sign@lfip fonctionne bien.

La Direction constate que depuis l'arrivée du vigile à Champ Girault à la mi-mai, aucune fiche de signalement n'a été établie.

➤ Bilan 2023 de l'assistante de service social :

Pour rappel, elle est arrivée en mars 2023 et est rattachée à la région Bourgogne Franche-Comté et Centre Val de Loire .

Elle est intervenue sur 51 dossiers (6 % de l'effectif du département) sur les thématiques suivantes :

11,76 % actifs A	25,00 % santé
37,25 % actifs B	23,00 % budget
47,00 % actifs C	21 % logement
3,92 % actifs contractuels	16 % vie professionnelle
	15,00 % vie personnelle

Financièrement, 17 dossiers ont fait l'objet d'une aide pour 26 249,00 euros.

Elle a fait 12 visites de service et 2 visites avec le MT suite au signalement GMBI au SIP Tours et au SDIF.

Elle a participé à l'action de sensibilisation au handicap en milieu professionnel pendant la convention des cadres A, avec un focus sur les handicaps invisibles.

Le guide des situations graves a été transmis à la Direction en octobre 2023.

Après la fin de son exposé, la CGT a demandé des précisions sur les publics concernés par ses interventions. Il s'agit principalement de ménages en (grande) difficulté et des jeunes, notamment les contractuels.

4. Résultats de l'observatoire interne 2024 (pour information) ;

512 agents ont répondu au questionnaire soit un taux de participation de 67 %. Cette participation est bien inférieure à celle de la fonction publique d'État (FPE), mais supérieure à celle de la DGFIP.

Globalement, les résultats par item sont en hausse mais toujours moindres que ceux de la FPE.

On note que malgré l'amélioration du ressenti des agents, les expressions libres dénotent toujours une charge de travail importante, des déficiences de logiciels et un sentiment de dégradation du service public.

La CGT fait remarquer que selon elle, cette « amélioration » des résultats est liée à la fin du nouveau réseau de proximité (NRP) en 2022.

En effet, les collègues ont « digéré » les conséquences de ces restructurations. Le Directeur agréé pour partie...

Pour rappel, l'anonymat de ce questionnaire est garanti par le prestataire IPSOS. C'est pourquoi pour les services de moins de 20 agents, les résultats de certains items ne sont pas restitués. En effet, ils remettraient en cause cette garantie de l'anonymat.

7. Point d'information sur les travaux immobiliers (pour information) ;

Tous les sites sont dorénavant dotés des contrôles d'accès du prestataire SCOTUM.

La TOIP est déployée partout sauf sur Vaillant et Béranger : travaux respectivement prévus fin novembre/début décembre 2024 et 1^{er} trimestre 2025.

La Direction aborde ensuite les opérations de densification, ou plus clairement le développement des sites multi-occupants :

➤ Chinon :

Installation de la CIRCO et d'un centre d'information et d'orientation (Éducation Nationale).

Réunion en cours pour une installation prévue novembre/décembre 2024 avec entrée distincte.

Tout comme Vaillant, une étanchéité entre services doit être assurée.

Des crédits sont d'ores et déjà alloués pour des travaux (2025) d'isolation thermique par l'extérieur.

➤ Vaillant :

Installation de la DSR (Intérieur) prévue au 1^{er} trimestre 2025.

La Paierie départementale et le SGC Tours Ville Métropole sont déjà installés au 3^e étage.

Réfection des chaudières début juin 2024 avant la prochaine saison de chauffe.

Pose des nouveaux ouvrants en septembre 2024, puis travaux caisse et logement gardien en novembre 2024.

La trésorerie amendes a déménagé au 9^e étage.

Intervention de l'ISST sur les sites multi occupants :

Il rappelle l'obligation de l'employeur principal quant au respect des consignes de sécurité, notamment incendie. Prévoir des exercices communs et des consignes communes.

Par ailleurs, les membres de la FS sont habilités à participer aux réunions préalables multi-sites.

Plan de prévention obligatoire sur l'entièreté du site, géré par la DDFiP.

Questions diverses :

Les CIRCO/CIO n'auront pas accès à la cantine de Chinon, toujours pour respecter l'étanchéité des services .

Vaillant : les locaux syndicaux sont en zone tampon jusqu'au 31 décembre 2024.

Paierie / SGC TVM : caisses / guichets déplacés le 10 juin 2024 au RDC de Vaillant (respectivement à côté de la caisse amendes et box derrière le bureau de l'adjointe du SIP)

La CGT demande le devenir du poste de gardien-concierge au Cluzel (site multi-occupants de services de l'État) suite aux travaux de rénovation en cours.

La Direction confirme son poste mais informe les membres qu'à compter de 2025, la DGFIP ne gèrera plus les parties communes.

5. Expérimentation « semaine en 4 jours » (pour information) :

Suite à la parution de la note du 02 avril 2024 de la Direction générale (DG) tous les chefs de service (CDS) ont été informés de cette expérimentation par la Direction. Trois services ont émis le souhait d'y participer : CSRH, CGR, SIE Tours. Suite à cette réunion des CDS, certains non expérimentateurs ont dans la foulée évoqué le sujet avec leurs agents. C'est ainsi qu'un 4^e service a été retenu : des agents SLR ont souhaité y prendre part aussi.

La CGT regrette que les OS n'aient pas été du tout associées à cette démarche.

La CGT rappelle qu'il ne s'agit bien que d'une **expérimentation** et non d'une préfiguration.

Il faut donc prendre conscience que les conditions d'exercice de cette expérimentation pendant un an ne présagent pas d'une généralisation ultérieure de la semaine en 4 jours.

D'autant que la consultation sur cette expérimentation est lancée sur « un projet non encore cadré ».

En effet, ce sujet doit être évoqué au CSAR qui se tient également aujourd'hui¹.

Les membres du CSAL (par leurs OS nationales respectives) et la Direction (par la DG) ont donc été destinataires des **documents préparatoires** de ce CSAR détaillant les **pistes de travail suivantes** :

- les agents volontaires (titulaires, contractuels CDD ou CDI > 1 an) devraient s'engager sur une des deux formules 4 jours ou 4,5 jours. Sachant qu'il n'y aurait pas de cohabitation possible des deux formules pour un même service. La décision finale reviendrait à l'encadrement.
- la semaine en alternance ne serait plus envisagée.
- le module horaire choisi ne pourrait être modifié pendant l'expérimentation.
- l'agent devrait acter son engagement **le 01 septembre 2024**.
- la pause méridienne du déjeuner ne serait pas comptée comme du temps de travail effectif. Ainsi, tous les modules horaires actuels seraient éligibles au dispositif et la possibilité de faire du crédit horaire perdurerait.
- les agents volontaires sur 4 jours perdraient 5 jours de congés (5* l'obligation hebdomadaire de travail sur jours ouvrés donc 4 x 5 jours = 20 jours et non plus 5 x 5 jours = 25 jours) et un jour « enfant malade ».
- pas de possibilité de fractionner en demi-journées le jour non travaillé.
- le jour non travaillé serait fixe et ne pourrait pas se porter **QUE** sur le « lundi » et le « vendredi ». Ainsi, tous les agents volontaires d'un même service n'auraient pas le même jour non travaillé.
- nombre de jours de télétravail maximum = 2 jours par semaine
- préavis d'un mois pour sortir du dispositif.
- l'absence de l'agent lors de son jour de repos ne doit pas conduire à reporter sa charge de travail sur un autre agent présent.

Au 01 septembre 2024, une nouvelle convention de télétravail serait signée avec l'agent volontaire au vu de ses choix d'organisation pendant l'expérimentation.

Enfin, le Directeur confirme que dans chaque service expérimentateur, c'est le CDS qui ferait les arbitrages.

Profitant de la présence de l'ISST, la CGT l'interpelle car suite à ses recherches, la pause méridienne de 3/4 d'heure est considérée comme du temps de travail effectif selon les dispositions d'ordre public.

L'ISST, pendant la séance, nous informe que l'arrêté du 05 novembre 2012 découlant du décret 2000-815 (« décret 35 heures ») précise le contraire.

La CGT remercie l'ISST pour ces recherches, mais contrôlera bien évidemment par elle-même ces textes.

La CGT réagit sur un paragraphe de la note de cadrage présentée au CSAR d'aujourd'hui qui précise sur le principe de réversibilité :

Dans les cas de changement de la situation personnelle d'un agent, lorsque le retour à l'organisation du temps de travail antérieure à l'expérimentation est compatible avec l'organisation du collectif, et après application d'un préavis dont la durée est d'un mois.

Sans se projeter sur l'expérimentation et le bilan prévu à six mois, la CGT alerte sur la lecture de ce paragraphe qui pourrait laisser entendre que la réversibilité ne serait pas de « droit » contrairement à ce qui est ressassé pendant les débats.

Le MT intervient ensuite pour relayer les inquiétudes de la profession.

L'INRS² et l'ANACT³ dans leurs études évoquent les répercussions possibles sur la santé des travailleurs :

- source de fatigue et baisse de vigilance accrues provoquant des accidents du travail et de trajet,
- une charge de travail et un stress accrus qui peuvent déborder sur la sphère privée augmentant les risques cardio-vasculaires.
- sédentarité aggravée,
- accentuation TMS,
- usure professionnelle,
- perte des collectifs de travail.

1 *En début de séance, nous apprenons que ce comité social d'administration de réseau n'a pas siégé à la demande de toutes les OS, vu le résultat des élections européennes et la dissolution de l'Assemblée Nationale.*

2 *Institut national de recherche et de sécurité (association à but non lucratif sous l'égide de la Sécurité Sociale*

3 *Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (établissement public sous tutelle du Ministère du Travail)*

À mettre aussi en corrélation avec le rapport du MT présenté au point 1 ci-dessus et l'âge moyen dans notre département.

6. Point sur le budget 2024 de la formation spécialisée (pour avis) ;

➤ budget formations :

Selon le DUERP, les agents souhaiteraient que la formation accueil du public soit « innovante » (octobre 2024).

Pour certaines formations, face au désistement de collègues pour diverses raisons, il est difficile parfois de les mettre en œuvre du fait du peu de participants. L'autorisation d'engagement proposée se voit alors reportée et une interrogation se pose alors : comment les formations pourraient attirer plus de candidats ?

À l'instar des formations « conduite à vélo » avec 6-7 candidats seulement et « risques canins » reportée.

Les membres votent unanimement les trois devis de formation « habilitations électriques » pour un total de 1 554,00 euros.

Dans les documents de cette FS nous étions destinataires d'une convention relative à la réalisation de prestations de massages relaxants assis.

Pour rappel, ces prestations sont actuellement prises en charge par le comité départemental d'action sociale (CDAS) mais ce dernier fait valoir une charge financière devenue trop pesante au détriment d'autres actions.

L'AP sollicite donc les membres pour un (co)-financement de la FS.

Suite à de nombreux échanges, un premier vote est organisé sur le principe d'un financement :

CGT 3 contre, SOL 2 abstentions, CFDT 3 pour et FO 2 pour

La CGT a voté contre car cette action n'a rien à voir avec le budget formations et ne relève pas des prérogatives de la FS. Par ailleurs, l'argument avancé « il nous reste de l'argent » n'est pas recevable. Quid des éventuels besoins ultérieurs d'ici décembre 2024 ?

L'ISST réagit en rappelant que ce budget régional est sanctuarisé à destination des formations réglementaires.

Une majorité n'ayant pas été dégagée, le Directeur a tranché pour un financement.

S'ensuit un second vote sur la nature de ce financement : proposition 50 % pour 2 182,50 euros

CFDT 3 pour FO 2 pour

Le budget restant est de 7 665,39 euros.

➤ budget enveloppe locale :

L'AP présente deux devis pour des coussins d'équilibre sur prescription du MT et l'acquisition d'un transpalette pour le service logistique.

Le premier est accepté à l'unanimité des membres pour 160,00 euros.

Quant au second pour 2 814,00 euros, les votes sont : CGT 3 pour SOL 2 pour CFDT 3 contre FO 2 abstentions

En conclusion de ces vifs débats sur les budgets, il apparaît nécessaire de réintroduire les groupes de travail (GT) en amont des séances plénières. Ces GT permettent d'aborder plus sereinement les dépenses, surtout si les ordres du jour (ODJ) des FS devaient à nouveau être denses comme aujourd'hui avec des réunions qui s'éternisent...Le Directeur approuve.

Pour finir, l'AP rajoute à l'ODJ, un devis pour un écran incurvé suite à un aménagement de poste pour 428,62 euros : VOTE unanime des membres.

Le budget restant est donc de 48 204,63 euros.

8. Visites de la délégation de la formation spécialisée ;

La CGT présente le rapport de la visite de la délégation au CGR de Loches effectuée le lundi 13 novembre 2023.

La visite amène les principales observations suivantes :

- nuisances lumineuse, sonore et thermique,
- la cellule courrier est exigüe et dotée d'une machine à ouvrir le courrier, remplaçant celle en panne, qui est trop bruyante,
- mise à jour des plans d'évacuation,
- dernières marches de l'escalier menant aux archives.

La délégation propose d'installer des pièges à sons et si besoin complémentaire d'équiper les agents de casques individuels.

Concernant les marches de l'escalier, un monte-charge avait été envisagé mais les travaux seraient trop coûteux. La délégation demande à la Direction de réfléchir à une autre solution.

La Direction confirme que la machine courrier ne serait toujours pas réparée ; les membres demandent que cela soit résolu.

L'AP confirme que les plans d'évacuation sont en cours de mis à jour pour prise en compte des locaux de la sous-préfecture.

Certains agents ont pris le temps de discuter avec le médecin du travail.

Les membres de la délégation ont constaté une certaine tension dans ce service.

Par ailleurs, les agents ne comprennent pas la décision d'exclure le mercredi comme jour télétravaillé.

9. Questions diverses :

Ménage : Mmes MANDEREAU et CLAURE sont toujours disponibles pour une réunion avec le prestataire ONET !

Défibrillateurs : le contrôle est assuré par l'AP.

Amboise : lors du pont du 10 mai 2024, les agents n'ont pu accéder aux locaux, car le site était paramétré comme un jour férié. Le problème s'est présenté à Chinon, mais le site dispose encore d'un gardien qui est intervenu.

PDME : la CGT demande si un retour sur le plan départemental de mobilité employeur par la société ITER est disponible. La Direction répond que la restitution est prévue le 21 juin 2024.

CET : la CGT demande si la Direction communiquera sur la modification du dispositif CET pour la campagne 2025 suite aux JO de Paris : le plafond passera de 60 à 70 jours et le dépôt de 10 à 20 jours.

Les élues en CSAL :

Séverine MANDEREAU, Nathalie VERGEZ-BERTHIER, Irène GAILLARD (titulaires) et Éveline DURO (suppléante).